



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

Demande de mise à disposition Salles Saint-Louis, Mazières et Robert

La mise à disposition des salles Saint-Louis, Mazières et Robert par la Ville est soumise à conditions :

- Toute demande ne remplissant pas les conditions sera refusée.
- La demande doit impérativement être adressée au Service Vie associative au moins trois mois avant la date de mise à disposition de la salle. Elle sera étudiée par l'autorité territoriale.
- **La mise à disposition ne sera accordée qu'après :**
 - o Validation de la demande d'autorisation d'organisation de manifestation,
 - o Signature du contrat de location par le Maire,
 - o Acceptation du règlement de la salle sous peine de poursuites,
 - o Réception du récépissé d'assurance responsabilité civile.

Informations et réglementations :

Salle demandée	Capacité	Réglementation
<input type="checkbox"/> Salle Saint-Louis	60 personnes maximum	-
<input type="checkbox"/> Salle Robert	60 personnes maximum	-
<input type="checkbox"/> Salle Mazières	100 personnes maximum	Diffusion de musique interdite

Nom de l'association :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Nom du représentant de l'association :

Date(s) et horaires souhaité(s) :

.....

Nom de la manifestation :

Présentation détaillée :

.....

Manifestation réservée aux membres de l'association : Oui Non / Manifestation publique : Oui Non

Entrée payante : Oui Non – Si oui, préciser le(s) tarif(s) :

Nombre de participants : Nombre de spectateurs attendus :

Remarques éventuelles :

.....

Cette demande de réservation sera étudiée par l'autorité territoriale.

Date :

Date :

Signature du demandeur :

Avis et signature de l'autorité territoriale :